

APPEL A CONCURRENCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Objet : Marché nocturne des artistes.

Cette manifestation est ouverte aux associations, artisans, artistes indépendants, créateurs qui souhaitent proposer à la vente leurs propres œuvres, articles et produits.

Date de la manifestation: le 23 Août 2021

Lieu de la manifestation : Place du marché à Claouey

Installations mises en place : Les exposants, exposent avec leur propre matériel

Conditions :

1/ Dates et horaires d'ouverture :

Le concessionnaire aura l'obligation d'exploiter son stand Lundi 23 Août de 18h à 22h

- Présence obligatoire de l'exposant sur son stand (sauf maladie ou imprévu)

2/Installations et démontages des stands « exposant » :

Installation: Lundi 23 Août arrivée possible à partir de 16h30

Démontage: Lundi 23 Août à 22h

2/ Statut de l'exposant

- Artiste libre
- Artisan inscrit à la Chambre des Arts et Métiers
- Artiste inscrit à la Maison des Artistes
- Association loi 1901 (loisirs créatifs)
- Commerçant
- Auto entrepreneur (statut en rapport avec les arts créatifs)

3/ Articles ou œuvres proposés

- Les artistes, artisans, créateurs, devront proposer au public des œuvres, sculptures, objets, produits fait main et par la personne elle-même.
- Aucune revente de produits, articles, objets n'est autorisée sur la manifestation.

5/Assurance :

L'exposant contractera une assurance visant à couvrir les dommages qui pourraient être occasionnés de son fait aux structures et matériels mis à sa disposition ainsi qu'au public accueilli sur le site, mais

aussi couvrant tous les éléments mobiles ou autres lui appartenant et couvrant les risques que lui-même ou son matériel encourent ou font courir à des tiers.

7/ Tarif redevance pour la période d'exploitation:

10euros les 3m x 3m par chèque ou espèce à l'ordre du trésor public, à restituer au service culture et animation directement, ou à envoyer par courrier (envoi recommandé avec accusé de réception) au 79 avenue de la Mairie 33950 Lège Cap Ferret dès que la commission d'attribution des places vous a confirmé votre participation à l'évènement.

Tarif 2021 avantageux appliqué en raison du contexte sanitaire et économique

7/ Constitution du dossier – pièces à fournir :

- Lettre de candidature avec présentation du candidat et de son activité, accompagnée de photos présentant les œuvres ou réalisations.
- Pour les artistes libres : copie du Numéro Siret ou Siren.
- Pour les artisans inscrits à la chambre des Arts et Métiers : copie de l'attestation d'inscription au registre des Métiers.
- Pour les artistes inscrits à la Maison des Artistes : copie de l'attestation d'inscription à la Maison des Artistes.
- Pour les associations loi 1901 : copie de la parution au Journal officiel.
- Pour les commerçants : justificatif SIRET ou SIREN.
- Pour les autoentrepreneurs : justificatif INSEE
- Copie de l'attestation d'assurance en cours de validité.

8/ Date limite de réception des dossiers :

Les dossiers devront être transmis **jusqu'au 16 Août inclus** au service culture par mail à culture.cb@legecapferret.fr ou par courrier postal (envoi en recommandé avec accusé réception) à l'adresse suivante :

Service culture et Animation - 79 avenue de la Mairie - 33950 LEGE-CAP FERRET.

Les personnes retenues seront avisées par le service animation. Ce dernier sera chargé d'établir et de transmettre les dossiers d'inscription définitifs aux personnes retenues.

AFFICHÉ LE : 29/07/2021